



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

traitements

Question écrite n° 76343

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche quant à la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques incriminés dans la décimation des abeilles. L'Autorité européenne de sécurité des aliments doit prochainement achever la procédure d'évaluation des deux substances actives, le fipronil et l'imidaclopride, utilisées dans le Gaucho et le Régent TS, et se prononcer sur l'inscription de ces deux substances sur la liste des produits autorisés selon la directive européenne 91/414/CEE. Compte tenu d'une amélioration de la récolte du miel observée par les représentants de la filière apicole depuis la suspension de l'usage de ces insecticides, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La suspension de la mise sur le marché de la spécialité Gaucho pour le traitement des semences de maïs est effective depuis le 25 mai 2004. De même, l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques à base de fipronil a été confirmée par l'arrêté ministériel du 19 avril 2005. Ces décisions ont été prises sur la base de l'article L. 110-1 du code de l'environnement relatif au principe de précaution. En 2004, dans le cadre de l'évaluation scientifique des substances actives phytosanitaires au niveau communautaire, les autorités françaises ont proposé de ne pas inclure le fipronil sur la liste des substances actives phytosanitaires autorisées compte tenu de préoccupations majeures pour l'environnement, les espèces sauvages (organismes aquatiques, oiseaux et mammifères sauvages) et plus spécifiquement l'entomofaune. L'autorité européenne de sécurité des aliments (AESA) est en train d'évaluer le dossier du fipronil et devrait rendre son avis à la Commission européenne dans les prochains mois. L'imidaclopride, substance active du Gaucho, est également en cours de réévaluation au niveau communautaire. L'État membre rapporteur, l'Allemagne, a rendu en juin 2005 ses conclusions à l'AESA. Dans ces conditions, son avis pourrait être disponible à la fin de l'année. Au niveau français, l'enquête prospective multifactorielle animée par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments et mise en oeuvre par les services régionaux de la protection des végétaux et les directions départementales des services vétérinaires touche à sa fin. Ses résultats seront disponibles prochainement. Enfin, avant toute nouvelle décision relative aux produits phytopharmaceutiques contenant de l'imidaclopride et du fipronil, le ministre de l'agriculture et de la pêche a décidé d'attendre le résultat des évaluations scientifiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76343

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9844

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1802